

Zeitschrift: Bulletin de la Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles = Bulletin der Naturforschenden Gesellschaft Freiburg

Herausgeber: Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles

Band: 51 (1961)

Rubrik: Commission fribourgeoise pour la protection de la nature

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Commission fribourgeoise pour la protection de la nature

Rapport 1961

La Commission a tenu une séance le 4 mars. La mort nous a ravi un membre éminent, M. le professeur J. Tercier, qui représentait la Commission du Musée, et partant l'Etat. Sa courtoisie et son jugement pondéré étaient fort appréciés au sein de notre Commission. Nous lui garderons un souvenir reconnaissant.

La nouvelle *Loi sur la pêche* prévoit une commission consultative, dans laquelle notre Commission est représentée par un délégué. Nous avons chargé M. L. Nicolet de cette représentation, vu qu'il s'occupe chez nous des intérêts de la pêche.

Faune

La Commission consultative de la chasse s'est réunie le 30 mai. Elle a discuté de l'arrêté de chasse qui fixe les réserves pour deux ans. L'arrêté prévoyait l'ouverture des réserves cantonales riches en chamois. Pour éviter le massacre de ces bêtes habituées à vivre en sécurité dans les réserves, on a autorisé le tir seulement d'un chamois par chasseur dans les réserves ouvertes, soit les Dents Vertes, les Rochers de Charmey-Kaiseregg-Récardets.

La proposition de la mise à ban du lac de Pérolles a donné lieu à une vive discussion. Nous en parlons au chapitre des Réserves.

Chasse

L'inventaire du gibier contenu dans *les réserves fédérales* indique que, dans les bans de Hochmatt-Motélon et de la Dent de Lys, *le chevreuil* est en forte régression, à cause des grosses chutes de neige de janvier 1961. Une quinzaine de chevreuils qui avaient péri ont été retrouvés à la fonte des neiges.

Le chamois est stationnaire, non seulement dans les bans, mais également dans les territoires ouverts à la chasse et, par suite de l'augmentation du nombre des chasseurs, le cheptel ne peut s'accroître.

En ce qui concerne *les bouquetins*, la colonie comptait 18 pièces en janvier 1961. Trois bêtes ont péri, au cours du printemps, dans des avalanches ou par suite de leur faible constitution. En décembre, on a dénombré 17 bouquetins dans la

région de Brenleire-Folliéran, soit 7 mâles, 3 femelles adultes, et 7 bouquetins de 1 à 6 ans. Les naissances semblent avoir été de 2 pièces en 1961. *Les marmottes* ont accusé une légère progression dans l'ensemble des bans, ainsi que sur les territoires ouverts à la chasse où de nouvelles colonies se sont fondées.

Il a été dénombré 6 aigles sur le territoire cantonal ; une naissance a été enregistrée dans le ban fédéral de Lys. Leur activité reste importante, sans toutefois, pour 1961, atteindre les dégâts de l'année précédente. Les marmottes leur ont payé un large tribut.

Il y a lieu de noter une nette progression *du gibier à plumes* (faisans, perdrix).

Les nombreux traitements chimiques utilisés en agriculture causent de grands dommages parmi le gibier à plumes, comme aussi parmi les lièvres. Des cas d'intoxication au phosphore proviennent, semble-t-il, de la destruction chimique des rongeurs.

Pêche

La nouvelle Loi cantonale sur la pêche a été votée par le Grand Conseil le 17 mai 1961. Elle a augmenté les mesures minimales des captures de la truite (22 cm.) et de l'ombre de rivière (28 cm.).

Les cas de *pollution des eaux* cantonales ont été de nouveau très nombreux. Ils sont dus à l'inattention dans la manipulation de produits chimiques toxiques, destinés à la lutte contre les animaux nuisibles à l'agriculture d'une part, et surtout à l'écoulement accidentel de purin. Un dépistage systématique des sources de pollution doit être entrepris si l'on veut sauver les eaux poissonneuses de notre canton. Il y a lieu également d'informer la population sur les effets funestes d'un déversement de matières polluantes ou toxiques dans les cours d'eau en général.

Flore

Une enquête menée l'hiver passé auprès des gardes-chasse des régions de montagnes nous a révélé que *l'edelweiss* a nettement diminué ces trente dernières années dans la région du Lac Noir. On nous a signalé, en outre, un véritable pillage de *rhododendrons* dans la même région, avec vente de bouquets, par des enfants, le long de la route cantonale. Le rhododendron ne figure pas sur la liste des plantes protégées, mais les communes, pour des raisons spéciales, peuvent en demander la protection sur leur territoire. L'offre de bouquets, sur la route, qui se pratique aussi en Veveyse pour les narcisses, présente de réels dangers, tant pour les enfants que pour les automobilistes. Cette vente devrait être interdite ou limitée au stationnement.

Les gardes-chasse de la Singine et de la Gruyère ont dressé plusieurs rapports de contraventions, en vertu de l'arrêté sur la protection de la flore alpine. Au Gros-Mont, on a saisi des bouquets de cent à deux cents edelweiss cachés dans un sac de montagne. Des amendes sévères ont été prononcées par les préfectures compétentes. Ces sanctions devraient être publiées, en temps opportun, pour

inciter les touristes à réfléchir et à respecter la belle flore de nos montagnes. J'ai constaté moi-même, au Gros-Mont, un indigène porteur d'un gros bouquet de lys martagon. A la remarque que je lui ai faite au sujet de la protection de ces plantes, il s'est montré fort malhonnête.

Réserves

Cheyres. Dans la zone des roseaux, il y a eu peu de nichées de hérons pourprés, mais beaucoup d'oiseaux aquatiques. Aux passages de printemps et d'automne, une grande quantité d'oiseaux font escale dans cette région propice. Cette zone est un véritable paradis pour les oiseaux.

Lac des Joncs. Le propriétaire de l'hôtel et du lac n'a pas posé les nouveaux écriteaux fournis par notre commission. Aussi, a-t-on enregistré des plaintes au sujet du désordre qui règne au bord du lac et des déchets que les touristes y abandonnent. Le propriétaire a été mis en garde contre cet état de choses.

Lac de Lussy. Dans les marais, au bord du lac, on nous a signalé une cueillette importante, dans un but pharmaceutique, de *Drosera rotundifolia*.

La réserve de la forêt du *Devin des Dailles*, aux Paccots, se trouve toujours en parfait état de conservation, malgré les constructions qui augmentent dans la région. Il serait peut-être utile de poser des affiches aux entrées de la réserve, pour attirer l'attention des touristes et les inviter au respect de la nature.

Lac de Pérolles. Sur proposition du cercle ornithologique de Fribourg, nous avons provoqué une réunion préliminaire de toutes les sociétés s'intéressant à la protection de la nature. Nous avons décidé de demander au Conseil d'Etat la mise à ban du lac de Pérolles, car ce lac, sis dans un cadre sauvage et pittoresque, est un but de promenade apprécié des citoyens. Il remplace en sorte le parc public que nous n'avons pas. Nous avons voulu protéger les oiseaux aquatiques qui séjournent en hiver dans ces parages, quand ils ne sont pas délogés par le tir des chasseurs. Les sociétés intéressées ont recueilli 1100 signatures. La Société fribourgeoise des sciences naturelles, dont nous sommes une commission, a fourni à elle seule plus de cent signatures. A ce sujet, M. le député Jonin a adressé une question écrite au Conseil d'Etat ; la réponse nous est parvenue au mois de juillet, en même temps que l'arrêté de chasse qui mentionne cette réserve, s'étendant des rives au haut des falaises, entre le barrage de la Maigrauge et le pont de Pérolles. Nous remercions le Haut Conseil d'Etat de sa compréhension.

Sites

Les rives du *lac de Neuchâtel* sont l'objet, dans toutes les communes intéressées, d'une forte demande d'achat de terrain ou de concessions pour bâtir des maisons de week-end. Les zones de constructions prévues par l'arrêté du Conseil

d'Etat de 1959 sont bientôt occupées par plusieurs rangées de maisonnettes. La commune de Gletterens est en train de vendre une portion de terrain en dehors du chemin de halage, donc du côté du lac, pour y autoriser des constructions. Elle permet aussi l'implantation d'une plage libre dans cette zone. L'espace sauvage et intact des grèves du lac diminue ainsi chaque année.

Il est aussi question du *Chablais*, sur la rive est du lac de Morat. Il existe des projets de toutes sortes : défrichage d'une portion de la forêt en vue de gagner du terrain pour l'agriculture, établissement d'une place de camping, et, en relation avec l'élargissement du canal de la Broye, le dépôt, dans les bas-fonds, de boues extraites du canal, pour augmenter la superficie de terres cultivables. Nous sommes en contact permanent avec M. Jendly, inspecteur des forêts de la région. Il se défend, de son mieux, contre le défrichement. D'autre part, on a conseillé à la commune de Vully-le-Bas, de préparer un plan d'extension de la commune, pour mettre de l'ordre dans les constructions et leur assigner des endroits propices.

Usine de Schiffenen. Notre Commission a été convoquée à une réunion où les EEF ont exposé le projet du canal de décharge, entre Schiffenen et Laupen, et son influence sur la pêche. Nous avons demandé la plantation d'arbres, le long du canal, ce qui est déjà prévu par les services forestiers. La Direction des Travaux publics nous a soumis le plan d'une conduite à haute tension reliant la nouvelle usine à la conduite d'Hauterive-Galmiz, près de Cormondes.

Nous avons également pris connaissance des nouveaux plans des téléphériques dans la *région du Moléson*. Le projet primitif est modifié en ce sens qu'on construira une route d'accès dans la vallée de l'Albeuve, le téléphérique en sera d'autant plus court, mieux caché et mieux incorporé dans le paysage. La commune d'Enney a renoncé à son propre projet de téléphérique à la Vudalla, en faveur du projet de Gruyères, qui prévoit également un moyen d'accès pour arriver au sommet de la Vudalla, depuis le point terminus de la route.

La Ligue bernoise P.N. nous a proposé d'étudier la protection des *gorges de la Singine*, dans sa partie intacte, entre les ponts de Sodbach et de Guggersbach. Une première prise de contact avec les communes, par les soins de la préfecture de la Singine, a obtenu l'adhésion de deux communes, la troisième n'étant pas encore d'accord, étant donné la limitation de ses droits de propriété. Or, il n'y a là aucun risque, la loi cantonale défendant déjà toute construction à une distance de 30 m. de la lisière de la forêt. Nous espérons donc pouvoir conserver intacte cette gorge sauvage, que domina en son temps le château d'Ober-Maggenberg.

Selon la décision de notre Commission, j'ai établi une *liste des objets à conserver* dans notre canton. Cette liste doit encore être discutée, et éventuellement complétée. Suivant un vœu exprimé par la LSPN, à Bâle, nous avons rempli

les *feuilles d'inventaire* sur de nouveaux formulaires, pour tous les objets protégés dans notre canton, avec toutes les indications désirables. Une copie de cet inventaire est en dépôt chez nous, et une autre à la LSPN.

Propagande

M. L. Page a bien voulu se charger de publier un article, dans *La Liberté*, sur le travail de notre Commission. Un extrait de notre rapport annuel a paru dans *Le Pêcheur et le Chasseur suisses* et des extraits plus courts, dans la presse romande. Notre rapport annuel est imprimé à 800 exemplaires, distribués à titre de propagande pour la protection de la nature. Tous les membres fribourgeois de la LSPN le reçoivent, ainsi que les membres du corps enseignant, de la Société fribourgeoise des sciences naturelles, et toutes les personnes qui, de par leur activité professionnelle, sont intéressées à la nature. De plus, il est publié dans le Bulletin de la Société fribourgeoise des Sciences naturelles.

Nous attirons également l'attention de la jeunesse sur la menace qui pèse sur notre flore alpine. Une publication très réussie de Stückelberger et Piccard, *Das Sterben unserer Alpenpflanzen*, a été distribuée à toutes les écoles allemandes du canton, par les soins des inspecteurs, soit dans les districts de la Singine, du Lac, et en ville de Fribourg. L'édition française est en vente, au prix de 0 fr. 20, au Bureau du matériel scolaire.

Nous espérons contribuer de cette manière à l'éducation de la jeunesse, et la former au respect de la flore alpine menacée par le tourisme toujours croissant dans nos montagnes.

Relations

Nous avons entretenu des rapports étroits avec la LSPN. Votre président a été réélu membre du Conseil de la Ligue pour une nouvelle période de 4 ans.

Ce Conseil s'est réuni cinq fois en 1961. Les représentants des commissions cantonales sont convoqués à deux séances de la Commission consultative de la Ligue. Une autre rencontre a réuni les surveillants des réserves, avec séance de travail et de démonstration, à Langenthal.

Nous avons participé aux séances du comité de *Nos oiseaux*, et à l'assemblée générale de la société, de même qu'à l'assemblée suisse du *Heimatschutz* qui eut lieu à Fribourg, au mois de mai.

Nous avons appuyé les efforts du Club suisse des femmes alpinistes en faveur de la protection des plantes.

La vente de l'*Ecu d'or*, organisée avec compétence par M. Henri Esseiva à Fribourg et M. Henri Gremaud, à Bulle, a obtenu un grand succès dans le canton. Il a été vendu 16 127 écus, ce qui représente une augmentation de 634 pièces sur l'année précédente.

Membres de la Commission

Président : M. O. Büchi, conservateur du Musée d'Histoire naturelle, Fribourg.

Membres : M. G. Blum, professeur.

M. J. Chardonnens, directeur de l'Institut agricole de Grangeneuve.

M. L. Nicolet, délégué de la Fédération cantonale fribourgeoise des sociétés de pêche.

M. H. Corboud, inspecteur cantonal des forêts.

M. P. Meyer, directeur, délégué de la section Moléson du CAS.

M. L. Page, professeur, Romont.

M. J.-L. Reichlen, représentant de la Fédération des chasseurs fribourgeois.

M. L. Thürler, ancien professeur, Guin.

M. J. Remy, avocat, président de la section de Fribourg du Heimatschutz.

M. F. Vonderweid, ancien inspecteur cantonal des forêts.

O. BÜCHI.